



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



services et **2024** horaires de navigation



© VNF/DTNE

Direction territoriale Nord-Est
169 rue de Newcastle
CS 80062
54036 Nancy cedex
Service relations clientèle-usagers
03 83 17 01 01 - usagerdtne@vnf.fr
Août 2024

Commerce
Plaisance

[VNF.fr](https://www.vnf.fr)

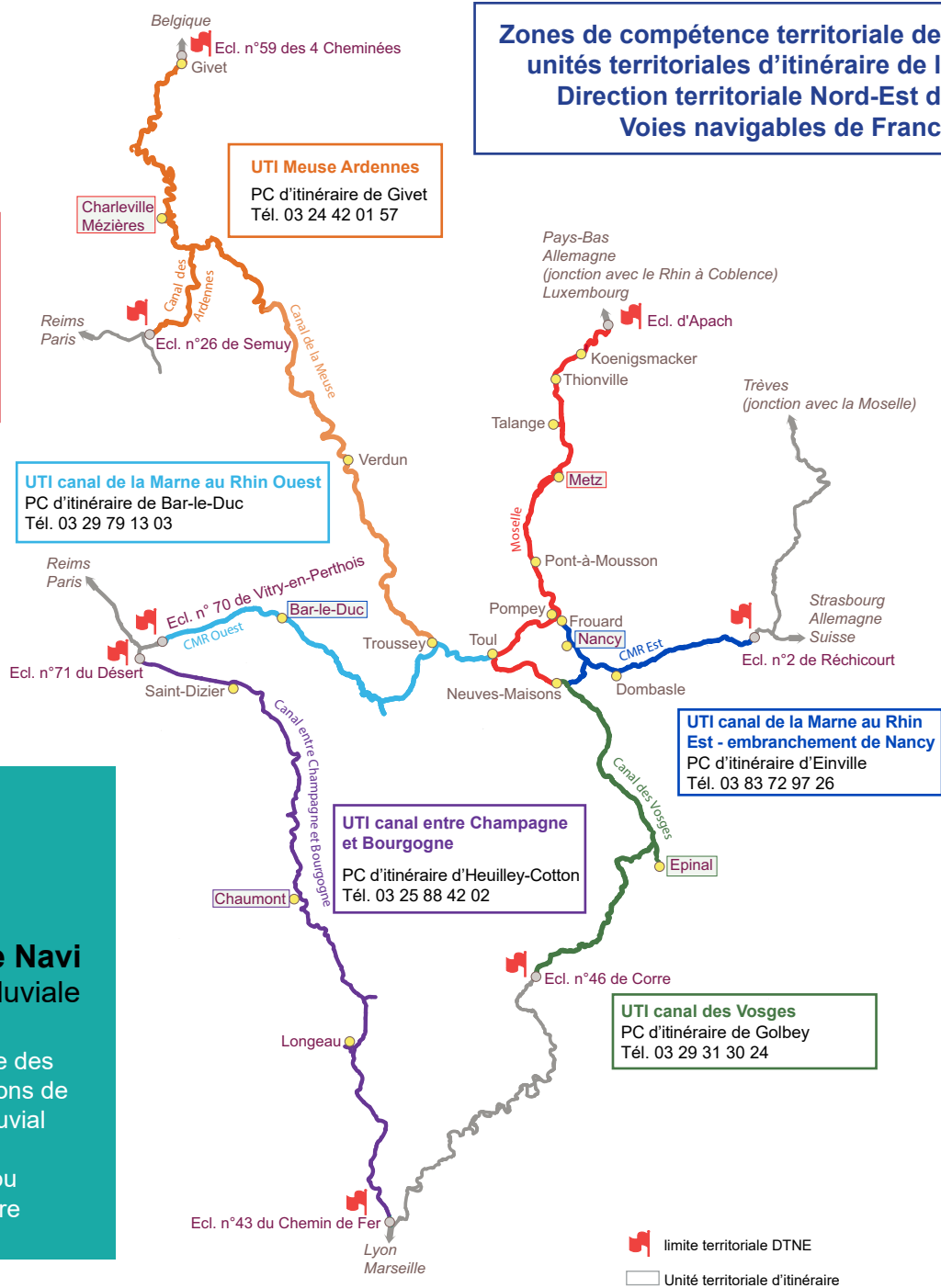


Zones de compétence territoriale des unités territoriales d'itinéraire de la Direction territoriale Nord-Est de Voies navigables de France

**Pour tout problème sur le réseau :
PC 24/24 - 7j/7j de Koenigsmacker
Tél. 03 82 55 01 58
ou à défaut n° vert de VNF**

0 800 863 000

Service & appel gratuits



Téléchargez l'app mobile Navi
"votre service d'information fluviale à portée de main".

Accédez avec Navi à l'ensemble des informations utiles sur les conditions de navigation et l'état du réseau fluvial en France, en temps réel.

Activez le mode navigation ou encore calculez votre itinéraire avec cette application.

Bateaux de commerce

Sur l'ensemble du réseau fluvial géré par la Direction territoriale Nord-Est de Voies navigables de France, tous les bateaux de commerce doivent annoncer leur entrée sur le réseau ou leur départ d'un des ports situés à l'intérieur du réseau, en indiquant leur destination au centre régional d'annonce (numéro vert : 0 800 519 665) qui recevra les appels chaque jour d'ouverture avant 15h00 pour un voyage débutant le lendemain.

Les bateaux de commerce désirant bénéficier du passage à la demande (hors horaires de navigation libre, et dans la plage d'horaires de navigation) doivent en faire la demande au centre régional d'annonce avant 15h00 pour un voyage débutant le lendemain.

POUR S'ANNONCER

0 800 519 665

Service & appel gratuits

Bateaux de plaisance

**Sur le réseau à petit gabarit :
en basse saison :**

du 1er janvier au 31 mars et du 1er novembre au 31 décembre

Sur l'ensemble du petit gabarit géré par la Direction territoriale Nord-Est de VNF, tous les bateaux de plaisance doivent annoncer leur entrée sur le réseau ou leur départ d'un des ports situés à l'intérieur du réseau, en indiquant leur destination au centre régional d'annonce (numéro vert 0 800 519 665) qui recevra les appels chaque jour d'ouverture avant 15h00 pour un voyage débutant le lendemain.

en haute saison :

du 1er avril au 31 octobre

Sur les secteurs manuels du réseau petit gabarit, les plaisanciers doivent demander la première écluse avant 15h00 pour le lendemain à l'agent les prenant en charge, ou sur la Meuse en appelant le PC d'itinéraire (lieu d'arrêt du soir et heure de remise en marche le lendemain).

SERVICES ET HORAIRES DE NAVIGATION 2024

voies à grand gabarit

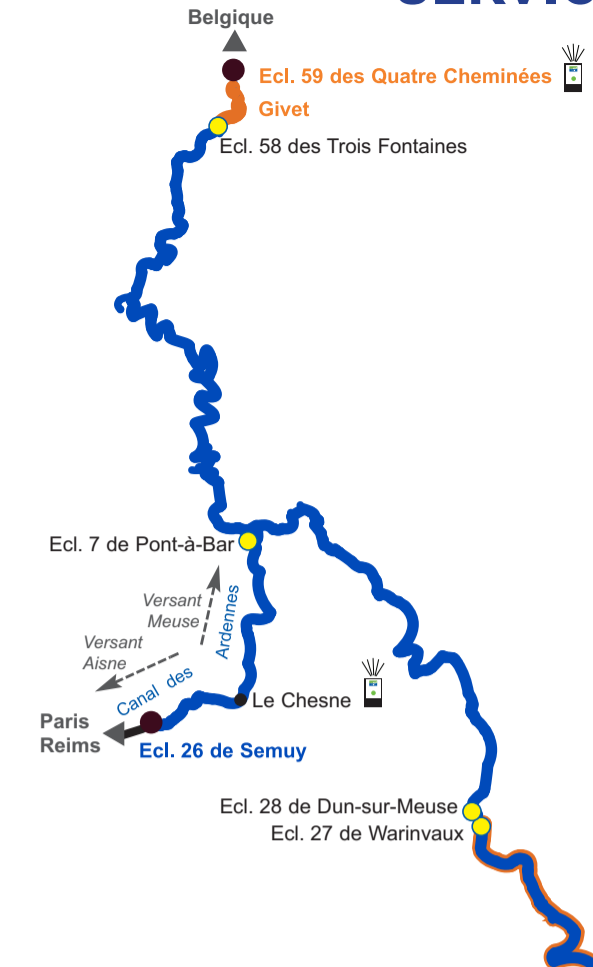
canal de la Meuse, passage de l'écluse de Givet			
passage de l'écluse 59 des Quatre Cheminées	horaires	dont navigation libre	dont navigation à la demande
bateaux de commerce			
du 1er janvier au 29 février et du 11 novembre au 31 décembre			
lundi au samedi	7h00 à 19h00	7h00 à 17h00	17h00 à 19h00
dimanches et jours fériés	9h00 à 18h00	9h00 à 18h00	
du 1er mars au 10 novembre			
lundi au samedi	6h00 à 20h00	7h00 à 19h00	6h00 à 7h00 19h00 à 20h00
dimanches et jours fériés	9h00 à 18h00	9h00 à 18h00	
bateaux de plaisance			
toute l'année	la navigation est limitée aux périodes diurnes dans les plages de navigation libre des bateaux de commerce		
jours de fermeture			
1er janvier - 1er mai - 1er novembre - 11 novembre - 25 décembre			

Moselle canalisée, d'Apach à Neuves-Maisons			
	horaires	dont navigation libre	dont navigation à la demande
ouvrages d'Apach à Talange			
bateaux de commerce			
toute l'année	24 heures sur 24	24 heures sur 24	
bateaux de plaisance			
toute l'année	la navigation est limitée à la période diurne		
ouvrages de Metz à Clévant			
bateaux de commerce			
toute l'année	24 heures sur 24	5h30 à 23h30	23h30 à 5h30
bateaux de plaisance			
toute l'année	la navigation est limitée aux périodes diurnes dans les plages de navigation libre des bateaux de commerce		
jours de fermeture			
24 décembre à 16h30 au 26 décembre à 16h30 du 31 décembre à 14h00 au 1er janvier à 14h00			

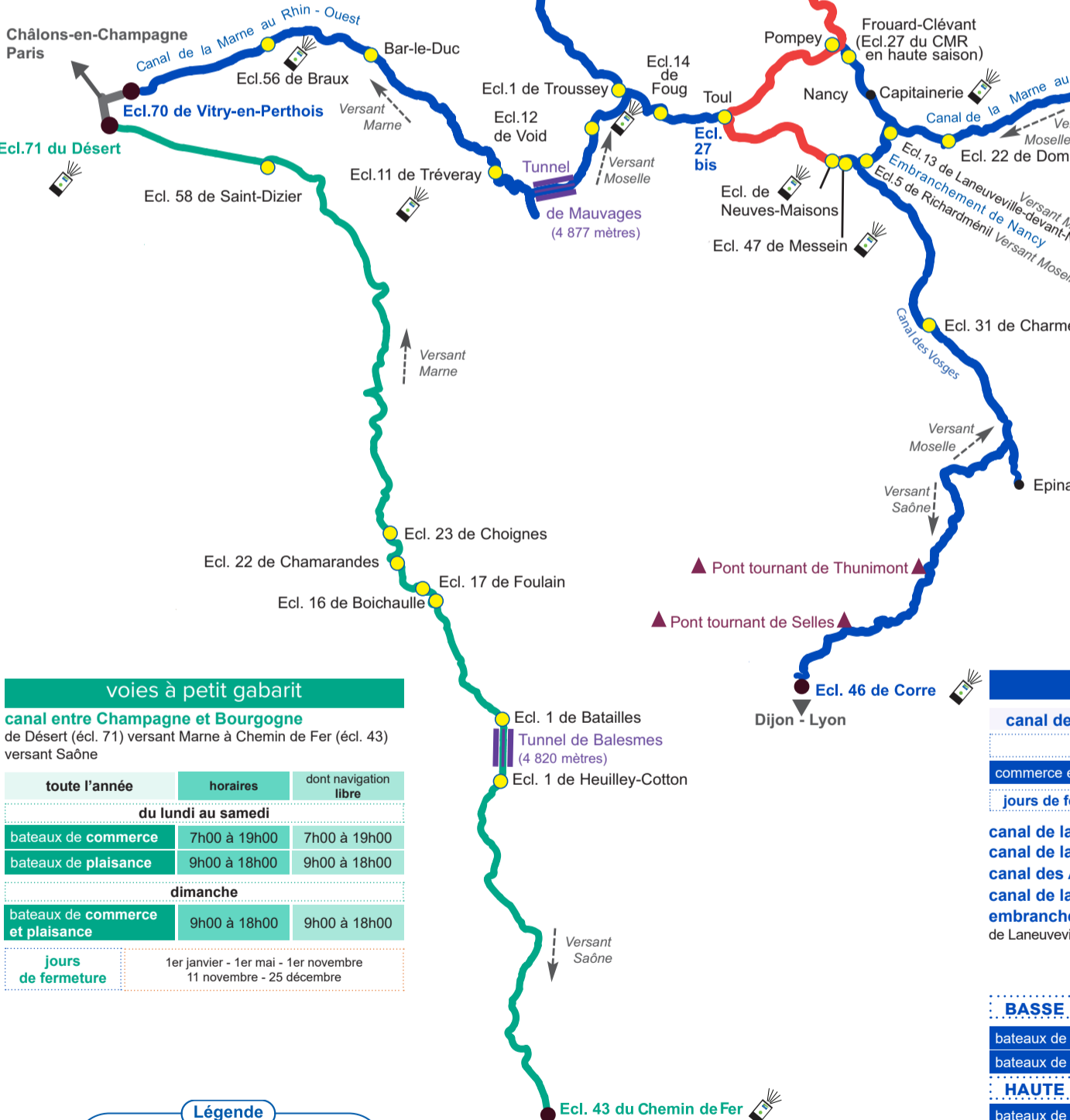
écluses d'Ars/Moselle - Pagny/Moselle - Blénod-lès-PAM - Custines - Clévant			
1er janvier - 1er mai - 1er novembre - 11 novembre - 25 décembre (sans passage à la demande dans la nuit suivant ces jours de fermeture)			

ouvrages de Pompey à Neuves-Maisons			
bateaux de commerce			
du 1er janvier au 14 avril et du 11 novembre au 31 décembre			
lundi au vendredi	24 heures sur 24	7h30 à 17h30	17h30 à 7h30
samedis, dimanches et jours fériés	24 heures sur 24	9h00 à 18h00	18h00 à 9h00
du 15 avril au 10 novembre			
lundi au vendredi	24 heures sur 24	6h00 à 20h00	20h00 à 6h00
samedis, dimanches et jours fériés	24 heures sur 24	9h00 à 18h00	18h00 à 9h00
bateaux de plaisance			
toute l'année	la navigation est limitée aux périodes diurnes dans les plages de navigation libre des bateaux de commerce		
jours de fermeture			
1er janvier - 1er mai - 1er novembre - 11 novembre - 25 décembre (sans passage à la demande dans la nuit suivant ces jours de fermeture)			

Canal des Vosges - passages des ponts mobiles manuels de Thunimont et de Selles			
commerce	commerce et plaisance	commerce	
service spécial d'éclusement	navigation libre	service spécial d'éclusement	
HAUTE SAISON du 1er avril au 31 octobre - du lundi au dimanche			
7h00 à 9h00	9h00 à 18h00	18h00 à 19h00	annonce 48h à l'avance
BASSE SAISON du 1er janvier au 31 mars et du 1er novembre au 31 décembre - du lundi au vendredi			
7h00 à 8h30	8h30 à 16h30	16h30 à 19h00	annonce 48h à l'avance
annonce 48h à l'avance samedi et dimanche			
7h00 à 19h00 annonce 48h à l'avance uniquement bateaux de commerce			



réseau à petit gabarit
A l'exception de quelques secteurs manuels situés sur les voies navigables ci-dessous :
canal de la Meuse de Rouvrois (écl. 11) à Warinvaux (écl. 27)
L'ensemble du réseau à petit gabarit géré par le service est automatisé ou assimilé.



voies à petit gabarit			
canal entre Champagne et Bourgogne			
de Désert (écl. 71) versant Marne à Chemin de Fer (écl. 43) versant Saône			
toute l'année	horaires	dont navigation libre	
du lundi au samedi			
bateaux de commerce	7h00 à 19h00	7h00 à 19h00	
bateaux de plaisance	9h00 à 18h00	9h00 à 18h00	
dimanche			
bateaux de commerce et plaisance	9h00 à 18h00	9h00 à 18h00	
jours de fermeture			
1er janvier - 1er mai - 1er novembre - 11 novembre - 25 décembre			

voies à petit gabarit			
canal des Vosges de Messein (écl. 47) versant Moselle à Corre (écl. 46) versant Saône			
du 1er janvier au 31 décembre - du lundi au dimanche			
commerce et plaisance	7h00 à 19h00	7h00 à 19h00	-
jours de fermeture			
1er janvier - 1er mai - 1er novembre - 11 novembre - 25 décembre			

canal de la Marne au Rhin Est de Frouard (écl. 27) à Réchicourt le Château (écl. 2)
canal de la Marne au Rhin Ouest de Toul (écl. 27b) à Vitry en Perthois (écl. 70)
canal des Ardennes de Pont à Bar (écl. 7) versant Meuse à Semuy (écl. 26) versant Aisne
canal de la Meuse de Troussey (écl. 1) à l'écluse 58 des Trois Fontaines
embranchement de Nancy liaison entre le canal de la Marne au Rhin et le canal des Vosges de Laneuveville dvt Nancy (écl. 13) versant Meurthe à Richardmémil (écl. 5) versant Moselle

	horaires	dont navigation libre	dont navigation à la demande
BASSE SAISON du 1er janvier au 31 mars et du 1er novembre au 31 décembre			
bateaux de commerce	7h00 à 19h00	-	7h00 à 19h00
bateaux de plaisance	9h00 à 18h00	-	9h00 à 18h00
HAUTE SAISON du 1er avril au 31 octobre			
bateaux de commerce	7h00 à 19h00	9h00 à 18h00	7h à 9h et 18h à 19h
bateaux de plaisance	9h00 à 18h00	9h00 à 18h00	-
jours de fermeture			
1er janvier - 1er mai - 1er novembre - 11 novembre - 25 décembre			
cas particuliers			
CMR Ouest pont levis de Popey, Marbeaumont, Fains les Sources et Mussey fermeture des ponts-levis de 12h00 à 12h30			

canal de la Marne au Rhin Est de Réchicourt-le-Château (écl. 2) au port de plaisance de Nancy
EXPÉRIMENTATION DE NOUVEAUX HORAIRES
sur une plage de navigation libre du 1er août au 31 octobre pour les bateaux de commerce et de plaisance
7h00 à 19h00

Légende

Voies navigables :
- grand gabarit
- grand gabarit
- petit gabarit
- petit gabarit

Ecluses :
● écluse d'entrée sur le réseau géré par la DTNE
● écluse
📡 télécommandes (prêt/dépôt)